

POSITION DE LA FGRCF SUR LE MOUVEMENT SOCIAL SNCF

De très nombreux cheminots sont actuellement dans l'action contre la réforme de la SNCF proposée par le Gouvernement.

Bien conscients de la gêne que cela procure aux usagers du train et même si nous déplorons que la négociation n'ait pas prévalu, nous sommes nous, cheminots retraités, solidaires de nos amis actifs car c'est en fait un service public de plus qui est aujourd'hui menacé.

Ne nous trompons pas, nous n'avons aucune attache ni aucun alignement avec telle ou telle organisation mais doit-on pour autant rester dans le politiquement correct et dire que nous, retraités, nous ne sommes pas concernés par la réforme ? Certains peuvent penser cela, mais nous avons un devoir de solidarité envers les futures générations qui nous succéderont. Ce sont elles qui feront la FGRCF de demain et d'après-demain.

Alors soutenons sans état d'âme le mouvement actuel car c'est le réseau ferré de demain qui est aujourd'hui concerné.

La FGRCF apporte son soutien aux cheminots qui défendent l'entreprise SNCF et elle est solidaire des actions menées dans ce but.

L'ouverture à la concurrence

L'ouverture à la concurrence est inéluctable et notre Fédération est bien consciente qu'une réforme de la SNCF est vitale pour sa survie dans un tel contexte. Mais il est aussi indispensable que l'Etat définisse un cadre général opposable à toutes les entreprises pour cette concurrence reste loyale.

L'abandon du statut

Nous entendons depuis plusieurs semaines des propos et positions qui constituent une véritable stigmatisation de notre profession : nous sommes des nantis et des privilégiés du fait de notre statut, notre absence de polyvalence entre les différents métiers est génératrice de coûts d'exploitation jugés exorbitants, ...

Les premières négociations entre la Ministre des Transports et les Organisations Syndicales ne laissent présager rien de bon.

La suppression du statut vient d'être votée par l'Assemblée Nationale.

L'écriture d'une Convention Collective Ferroviaire est renvoyée à plus tard. La logique et le bon sens auraient voulu que l'on commence par arrêter au moins les grandes lignes de ce texte avant de supprimer le statut pour les nouveaux embauchés.

Le Statut juridique de la SNCF

La SNCF est actuellement composée de trois établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC): SNCF (direction), SNCF Mobilités (trains) et SNCF Réseau(rails). Il est prévu de la transformer au 1er Janvier 2020 en "SOCIETE NATIONALE A CAPITALUX PUBLICS" plus intégrée, au capital "intégralement détenu par l'Etat". Ces principes figurent en "dur" dans le projet de loi.

La dette

Depuis des dizaines d'années, l'Etat n'a jamais assumé son rôle d'actionnaire. Dans le même temps, il a contraint la SNCF à s'endetter pour réaliser des investissements qui relèvent autant de l'intérêt politique que de l'intérêt général. Il est bon aussi de rappeler que la SNCF vient, à la demande de l'Etat, « au secours » d'entreprises en difficulté : en embauchant des personnels touchés par un plan social ou en commandant du matériel roulant dont l'utilité immédiate reste à démontrer (3,5 milliards d'euros pour 100 rames TGV du futur par exemple).

Nous sommes conscients que l'Etat ne peut pas reprendre du jour au lendemain la totalité les 50 milliards de dette que son comportement a générés. Mais nous ne comprenons pas qu'il refuse de s'engager sur des modalités et un calendrier précis de son transfert dans les comptes publics. La future Société Nationale ne peut pas s'aligner sur un marché concurrentiel avec un passif de 50 milliards.

Le réseau secondaire

Bien que le gouvernement n'envisage pas de suivre la préconisation du rapport Spinetta concernant la fermeture de 9 000 km de lignes du réseau secondaire, on peut s'interroger sur la capacité financière des Régions pour en assurer la charge. Il ne fait aucun doute que des suppressions de lignes auront bien lieu.

Alors oui, pour toutes ces raisons nous soutenons les actions menées par nos collègues actifs. La grève est un outil pour peser dans une négociation. S'asseoir à une table en est un autre et nous pensons que les arguments exposés peuvent être défendus et entendus par les deux parties.

Le bureau Fédéral

PS : Ce texte a été écrit par les membres du Bureau Fédéral. Nous n'avons pas pris le temps de faire un sondage auprès d'un panel représentatif de nos adhérents. En conséquence, certains ne se reconnaîtront pas dans ces lignes et nous invitons toutes celles et tous ceux qui l'estiment utile et nécessaire à nous faire parvenir leur avis. Cela nous permettra d'affiner notre position voire la modifier.